

ACCUEIL PETITE ENFANCE INTEMPERIES - INONDATIONS JUILLET 2021 30 juillet 2021

Les intempéries et inondations qui ont frappés notre pays et particulièrement la Wallonie au cours du mois de juillet ont eu des conséquences dramatiques en ce compris pour les milieux d'accueil de la petite enfance.

Nous tenons tout d'abord à assurer de notre soutien ceux d'entre vous ainsi que les membres de vos équipes qui ont été frappé par ces inondations exceptionnelles et vous remercions pour tout ce que vous mettez en œuvre pour assurer la continuité de l'accueil voire en permettre la reprise dans ce contexte difficile.

Dans un premier temps, nous avons d'emblée entamé un recensement des milieux d'accueil concernés afin de pouvoir dresser un bilan le plus précis possible de la situation, de pouvoir informer les autorités en charge de(s) la préparation(s)/gestion(s) des mesures d'aides et d'assurer l'accompagnement et le suivi coordonné de ces milieux d'accueil.

Des contacts directs en ce sens ont été/sont pris par les administrations subrégionales, les coordinatrices accueil et les agents conseils. Nous sommes également en contact avec les fédérations de milieux d'accueil qui procèdent à des efforts analogues de leur côté.

Ces démarches ne sont pas toujours aisées au vu de la complexité de la situation, les difficultés pratiques (période de congé, accès internet et téléphone indisponible, perte de PC,...) et l'ampleur des choses qui doivent être gérées simultanément par les personnes impactées (pouvoirs organisateurs et leur personnel, accueillant.e,...).

De leurs côtés, les différents gouvernements préparent et mettent progressivement en place des mesures d'aides complémentaires à l'intervention des compagnies d'assurance.

D'un point de vue pratique, une série de situations particulières, de questions administratives se posent aussi et doivent parfois trouver des solutions nouvelles pour faire face à cette situation exceptionnelle.

La présente note vise à vous donner une première information sur les sujets suivants :

1° Signaler/identifier les milieux d'accueil qui ont été impacté(s) : modalités pratiques en annexe 1.

2° Aides en préparation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de deux mesures :

MESURE 1 : mettre en place un système d'avances octroyée par le Fonds Ecureuil permettant d'anticiper les interventions des assurances, du fonds des calamités wallon et autres aides afin de disposer rapidement de liquidités permettant de faire face à des :

- Frais de nettoyage des locaux ;
- Frais d'évacuation des débris dans les locaux et leurs abords ;

ACCUEIL PETITE ENFANCE INTEMPERIES - INONDATIONS JUILLET 2021 30 juillet 2021

- Tous types de travaux de remise en état fonctionnel et rapides de l'infrastructure ;
- Tous services connexes nécessaires à l'évaluation technique du bâtiment concerné, à l'estimation ou la réalisation des travaux visés supra ou à la relocalisation temporaire (architecte, ingénieur, essais de sol, ...) ;
- Frais de relocalisation temporaire (location de locaux et travaux subséquents, installation de modules, ...) ;
- Frais de réparation d'équipement endommagé (mobilier, matériel didactique, ...) ;
- Frais de rachat d'équipement détruit à remplacer (mobilier, matériel didactique, ...).

Le Gouvernement finalise actuellement une circulaire fixant les conditions, modalités d'octroi, de remboursement des avances, ...). Nous vous la transmettrons dès que nous en disposerons et mettrons alors, sur cette base, en place un système de demandes en ligne.

MESURE 2 : le Gouvernement a chargé l'ONE de formuler des propositions d'adaptation de la réglementation afin de permettre le maintien de subventions à destination des opérateurs contraints de renoncer à leurs activités en raison des inondations. L'ONE déposera une proposition en ce sens dans le courant du mois d'août. Le Gouvernement étudie également l'opportunité de mettre en place des mesures de compensation de la participation financière des parents.

Nous vous tiendrons informé au fur et à mesure de l'adoption de ces mesures ainsi que des modalités pratiques y afférentes.

3° Qui peut vous aider à l'ONE ?

| Qui ? | Quoi ? |
|--|---|
| Votre coordinateur/trice accueil - agent conseil | Pour toute question sur le fonctionnement de votre milieu d'accueil : fermeture temporaire, contrat d'accueil, déménagement, réinstallation, capacité d'accueil,... |
| Votre administration subrégionale + Premier pas.be Liège : 04/344.94.94 Luxembourg : 061/23.99.60 Namur : 081/72.36.00 ou 02 Hainaut : 065/39.96.60 Brabant-Wallon : 02/656.08.90 Bruxelles : 02/511.47.51 | Pour toute recherche de places pour les enfants ne pouvant plus être accueillis dans votre milieu d'accueil. |
| Pour signaler qu'un milieu d'accueil est impacté | Pro.one.be (voir annexe 1) |
| Pour toute autre question concernant l'ONE ou si vous ne parvenez/pouvez pas joindre les personnes de contact visée ci-avant contactez le HELPDESK : | |
| 02 542 14 45 - pro@one.be | |



**ACCUEIL PETITE ENFANCE
INTEMPERIES - INONDATIONS JUILLET 2021
30 juillet 2021**

Autres informations et aides :

Wallonie : <https://www.wallonie.be/fr/actualites/impacts-et-mesures-et-aides-en-Wallonie>

Centre de crise fédéral : <https://centredecrise.be/fr/inondations-juillet-2021>

Assuralia : <https://www.abcassurance.be/assurance-incendie/check-list-inondation>

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir régulièrement informé des évolutions notamment en ce qui concerne les mesures d'aides prévues par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bien sincèrement,

Laurent Monniez
Directeur général adjoint expert.

Annexes : 2